

COMMUNE de STOTZHEIM
 Arrondissement de SÉLESTAT-ERSTEIN
 Canton de BARR

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 8 octobre 2018

à 20 h 00

Sous la présidence de Jean-Marie KOENIG, Maire.

Étaient présents :

L'Adjoint : Norbert RIESTER

Les Conseillers municipaux Joanne ALBRECHT, Anne DIETRICH, Joseph EHRHART, Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Dominique LEHMANN, Didier METZ, Philippe SCHMITT et Benoît SPITZ.

COMMUNICATIONS

M. le Maire fait part au Conseil des réunions et événements qui ont eu lieu depuis le dernier Conseil municipal.

M. le Maire informe les membres des délégations consenties à M. Norbert RIESTER, Adjoint. M. RIESTER aura en charge les manifestations et animations communales, le fleurissement, le suivi des chantiers et notamment le projet de restructuration et d'extension du hangar communal.

ADOPTION DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 SEPTEMBRE 2018

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

N° 1

INDEMNITÉS DU MAIRE ET DE L'ADJOINT

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2123-20 et suivants,
- Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au Maire et aux adjoints au Maire, étant entendu que les crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal,
- Vu l'arrêté municipal n° 42/2018 du 4 octobre 2018 portant délégation de fonctions à l'Adjoint au Maire,

le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- FIXE comme suit les indemnités brutes de fonction du Maire : 34,13 % de l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique en vigueur à partir du 1^{er} janvier 2018, conformément à l'article L 2123-20-1, I, 2e alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales,
- FIXE comme suit les indemnités brutes de fonction de l'Adjoint : 13,10 % de l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique en vigueur à partir du 1^{er} janvier 2018, conformément à l'article L 2123-20-1, I, 2e alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales,
- DIT que l'Adjoint percevra l'indemnité dès que la présente délibération sera devenue exécutoire,
- PRÉCISE que l'indemnité fixée pour l'Adjoint est identique au taux fixé pour les précédents Adjoints et percevra par conséquent la même indemnité que percevait un ancien Adjoint.

La présente délibération est accompagnée d'un tableau annexe récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal conformément à l'article L 2123-20-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (*article 78 de la loi 2002-276 démocratie de proximité*).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

REMPLACEMENT DES REPRÉSENTANTS AU SYNDICAT DES 26 COMMUNES

- Considérant que la Commune doit désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant pour le Syndicat des 26 Communes,
- Vu la démission de M. André METZ, désigné comme représentant titulaire,
- Considérant qu'il est nécessaire de remplacer M. METZ,
- Vu les candidatures déclarées,

le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- DÉSIGNE comme représentants au Syndicat des 26 Communes :
 - titulaire : Monsieur Didier METZ, Conseiller municipal,
 - suppléant : Monsieur Joseph EHRHART, Conseiller municipal.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ***REMPLACEMENT DU DÉLÉGUÉ AU COLLÈGE DES ÉLUS DU CNAS**

- Considérant que la Commune doit désigner deux délégués locaux, une personne parmi le collège des élus et une personne parmi le collège des agents, pour 6 ans,
- Vu la démission de Mme Céline MASTRONARDI, déléguée au collège des élus,
- Considérant qu'il est nécessaire de désigner un nouveau délégué au collège des élus du CNAS,
- Vu les candidatures déclarées,

le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- DÉSIGNE comme déléguée au collège des élus du Comité National d'Action Sociale :
 - Madame Valérie HIRTZ, Conseillère municipale.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ***REMPLACEMENT DU DÉLÉGUÉ SUPPLÉANT DE L'EPF ALSACE**

- Considérant que la Commune doit désigner deux délégués, un titulaire, et un suppléant pour la Commune de STOTZHEIM, à l'Établissement Public Foncier Alsace,
- Vu la démission de Mme Michèle FETZER, déléguée suppléante,
- Considérant qu'il est nécessaire de désigner un nouveau délégué suppléant,
- Vu les candidatures déclarées,

le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- DÉSIGNE comme déléguée suppléante de l'Établissement Public Foncier Local Alsace :
 - Madame Dominique LEHMANN, Conseillère municipale.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ***REMPLACEMENT D'UN REPRÉSENTANT DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE**

- Vu la délibération du 6 août 2001 par laquelle le Conseil municipal a décidé d'adjoindre un Conseiller municipal à l'équipe de gestion de la bibliothèque pour faire le lien avec la Commune,
- Vu la démission de Mme Céline MASTRONARDI, représentante de la Bibliothèque,
- Considérant qu'il est nécessaire de la remplacer,

- Vu les candidatures déclarées,

le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- DÉSIGNE comme représentante de la Bibliothèque Municipale :
 - Mme Valérie HIRTZ, Conseillère municipale.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

N° 6

REMPLACEMENT DES MEMBRES DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)

- Vu le code de l'action sociale et des familles Art. L. 123-4 et s., Art. R. 123-1 et s.,
- Vu les démissions de Mmes Céline MASTRONARDI et Michèle FETZER, membres du CCAS,
- Considérant qu'il est nécessaire de les remplacer,
- Vu les candidatures déclarées,

le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- DÉSIGNE en tant que membres du Centre Communal d'Action Sociale, en remplacement de Mmes Céline MASTRONARDI et Michèle FETZER :
 - Monsieur Norbert RIESTER, Adjoint au Maire
 - M. Joseph EHRHART, Conseiller municipal.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

N° 7

RECONSTITUTION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES ET D'ADJUDICATION

- Vu l'article 279 du Code des marchés publics déterminant la composition des commissions d'appel d'offres et d'adjudication,
- Vu les articles 22 et 23 du code des marchés publics,
- Considérant qu'à la suite des élections municipales il convient de constituer la commission d'appel d'offres et d'adjudication et ce pour la durée du mandat,
- Vu la délibération du 7 avril 2014 par laquelle le Conseil municipal constitue la Commission d'Appel d'Offres et d'Adjudication pour la durée du mandat,
- Vu les démissions des trois Adjoints, Mmes Céline MASTRONARDI, Michèle FETZER et M. André METZ, qui étaient désignés comme membres titulaires,
- Considérant qu'il est nécessaire de les remplacer et de reconstituer cette commission,
- Vu les candidatures déclarées,

le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- DÉSIGNE en tant que membres titulaires :
 - Monsieur Norbert RIESTER, Adjoint au Maire,
 - Monsieur Didier METZ, Conseiller municipal,
 - Monsieur Philippe SCHMITT, Conseiller municipal.
- DÉSIGNE en tant que membres suppléants :
 - Madame Anne DIETRICH, Conseillère municipale,
 - Monsieur Joseph EHRHART, Conseiller municipal,
 - Monsieur Benoît SPITZ, Conseiller municipal.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RECONSTITUTION DES COMMISSIONS COMMUNALES

- Vu l'article L 2541-8 du Code Général des Collectivités Territoriales qui permet au Conseil Municipal de constituer en début de mandat des commissions permanentes d'instruction composées uniquement de conseillers municipaux,
- Vu les démissions des trois Adjoints, Mmes Céline MASTRONARDI, Michèle FETZER et M. André METZ, qui étaient désignés comme membres titulaires,
- Considérant qu'il est nécessaire de les remplacer et reconstituer les commissions communales,
- Vu les candidatures déclarées,

le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- RECONSTITUE comme suit les commissions communales :
 - **FINANCES :**
Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Valérie HIRTZ, Didier METZ, Norbert RIESTER et Philippe SCHMITT.
 - **URBANISME (Plan Local d'Urbanisme, Autorisation Occupation Sols, Voirie, Zone Artisanale, Gestion du patrimoine) :**
Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Anne DIETRICH, Didier METZ, Norbert RIESTER et Philippe SCHMITT.
 - **JEUNESSE (École, Jeunesse et Sport) :**
Joanne ALBRECHT (responsable de commission), Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Dominique LEHMANN et Philippe SCHMITT.
 - **VIE LOCALE (Vie locale, Fêtes, Jumelage) :**
Norbert RIESTER (responsable de commission), Anne DIETRICH, Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Didier METZ et Benoît SPITZ.
 - **COMMUNICATION (Bulletin municipal, site Internet...) :**
Anne DIETRICH (responsable de commission), Joanne ALBRECHT et Didier METZ.
 - **FLEURISSEMENT :**
Norbert RIESTER (responsable de commission), Joseph EHRHART, Carine GOERINGER et Dominique LEHMANN.
 - **FORÊT (Forêt, Chasse, Chauffage) :**
Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Joseph EHRHART, Didier METZ, Norbert RIESTER et Benoît SPITZ.
 - **AGRICULTURE (Agriculture, Rivière, Chemins d'Exploitation et attribution des biens communaux) :**
Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Joseph EHRHART et Benoît SPITZ.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

DEMANDE DE STAGE

- Entendu M. le Maire qui explique que M. Lucas MARTINS, domicilié 16 rue des Lilas à Stotzheim, en classe de seconde professionnelle au Lycée de Sélestat, a demandé à effectuer un stage en Mairie de Stotzheim du 12 novembre au 1^{er} décembre 2018 inclus,
- Considérant que l'accueil de ce stagiaire ne génèrera pas de frais pour la Commune et qu'il est important de faire découvrir les métiers de la fonction publique territoriale,

le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- ACCEPTE que M. Lucas MARTINS effectue son stage au secrétariat de la Mairie,

- AUTORISE le Maire à signer la convention relative à l'accueil de M. Lucas MARTINS dans les locaux de la Mairie du 12 novembre au 1^{er} décembre 2018 inclus, dans le cadre de sa formation,
- CHARGE le Maire d'informer l'assureur communal de la présence de ce stagiaire,
- RAPPELLE que M. Lucas MARTINS ne percevra ni rémunération, ni gratification pour ce stage.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

N° 10

MODIFICATION BUDGÉTAIRE

- Vu le Budget Primitif 2018,
- Vu le titre 305/2017 d'amendes de police,
- Considérant que ce titre a été émis à l'imputation 1332 « Fonds affectés à l'équipement amortissable – amendes de police »,
- Considérant que les communes de moins de 3500 habitants ne sont pas tenues de pratiquer l'amortissement de leurs immobilisations,
- Considérant que les subventions et fonds sont dits « amortissables » lorsqu'ils sont repris dans le résultat par opposition aux subventions et fonds « non amortissables » qui subsistent durablement au bilan,
- Considérant par conséquent que le titre aurait dû être émis à l'article 1342 « Fonds affectés à l'équipement non amortissable – amendes de police »,
- Considérant que l'erreur d'imputation affecte un exercice clos et que la régularisation en 2018 ne doit pas figurer dans le résultat de l'exercice en cours duquel l'erreur a été découverte et que la correction doit être neutre sur le résultat de l'exercice,
- Considérant qu'il est nécessaire de prendre une décision modificative pour rectifier l'erreur d'imputation,

le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- DÉCIDE la rectification de l'erreur d'imputation du c/1332 au c/1342 de 4 046,59 € par opération d'ordre non budgétaire par le comptable.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

N° 11

RÉAPPROBATION DU PROJET DE RESTRUCTURATION ET D'EXTENSION DU HANGAR COMMUNAL ET VALIDATION DU PLAN DE FINANCEMENT

- Vu la délibération du 20 novembre 2017 par laquelle le Conseil décide de réaliser le projet établi par le CAUE du Bas-Rhin pour un montant prévisionnel de 150 200,00 € HT (hors maîtrise d'œuvre, bureau de contrôle, mission SPS et SSI) et de solliciter des devis pour le choix du maître d'œuvre,
- Vu la délibération du 11 décembre par laquelle le Conseil confie la maîtrise d'œuvre du projet du local technique et sanitaires à Claude REIBEL, architecte, sis 67230 HUTTENHEIM, pour un taux de rémunération de 12,00 % du marché HT,
- Vu le compte rendu des Commission Réunies du 5 février 2018,
- Vu la délibération du 5 février 2018 de l'approbation du projet de restructuration et d'extension du hangar communal et de la validation du plan de financement,
- Vu l'accord du permis de construire en date du 16 avril 2018,
- Vu l'accord du permis modificatif en date du 4 septembre 2018,
- Entendu M. Norbert RIESTER, Adjoint, qui fait le compte rendu de la réunion de ce jour avec le maître d'œuvre M. REIBEL concernant le projet et la préparation de l'appel d'offres,
- Vu le nouveau Code des marchés publics,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2541-12-6 qui attribue au Conseil municipal les décisions en matière de projets de construction,
- Considérant que la Commune peut solliciter la DETR pour ce projet,

- Considérant qu'il est nécessaire d'approuver le plan de financement pour ces travaux,

le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- RÉAPPROUVE le projet définitif du maître d'œuvre,
- APPROUVE le plan de financement prévisionnel ci-dessous pour les travaux du projet de restructuration et d'extension du hangar communal :

Désignation	DÉPENSES	Source de financement	RECETTES
Travaux selon devis estimatif établi par l'architecte	138 900,00 €	DETR (30 %) (sur travaux)	41 670,00 €
Maîtrise d'œuvre (12,00 % du montant HT)	16 668,00 €	Réserve parlementaire (Fabienne KELLER, Sénatrice)	6 700,00 €
Accompagnement CAUE Bas-Rhin	2 000,00 €	CDC PAYS DE BARR	18 000,00 €
Diagnostic amiante avant travaux	450,00 €	Autofinancement	93 448,00 €
Bureau de contrôle	1 800,00 €		
TOTAL HT	159 818,00 €		159 818,00 €

- SOLLICITE la subvention au titre de la DETR 2019, au taux de 30 % sur le coût des travaux, sans maîtrise d'œuvre, accompagnement CAUE, diagnostic amiante et bureau de contrôle, soit 41 670,00 €,
- AUTORISE le Maire à solliciter la subvention DETR 2019 correspondante,
- HABILITE le Maire à signer tous les documents relatifs aux décisions prises.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

N° 12

ACHAT D'UN BROUYEUR D'ACCOTEMENT

- Vu le Budget Primitif 2018,
- Vu les devis recueillis pour l'achat d'un broyeur d'accotement pour le service technique,
- Vu le comparatif des offres reçues,

le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- DÉCIDE d'acheter un broyeur d'accotement pour le service technique,
- DÉCIDE de retenir l'offre de l'entreprise SCHAECHTELIN, sis 68320 MUNTZENHEIM, pour un montant HT de 7 350,00 €,
- AUTORISE le Maire à signer le devis pour accord.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

N° 13

DIVERS ET COMMUNICATION

Divers :

13.1 Compte rendu des Commissions Communales

Commissions Réunies : les membres se sont réunis le 22 septembre 2018 avec l'agent ONF, M. ZIRNHELD, pour la visite de la parcelle 9 de la forêt communale. Une offre de prix sera demandée

à des professionnels pour la coupe et valorisation de ces arbres. Lors de la réunion, il a également été constaté que des chênes poussent dans la forêt communale et que les travaux réalisés par l'entreprise BURRUS ont pour intérêt de donner de la lumière aux jeunes chênes. Les arbres dégagés pourront être vendus en bois de chauffage. M. le Maire prendra contact avec M. ZIRNHELD.

Réunion Maire/Adjoint : Le Maire et l'Adjoint se sont réunis ce jour avec M. REIBEL, maître d'œuvre pour le projet de restructuration et d'extension du hangar communal afin de préparer l'appel d'offres. Les travaux devraient démarrer en mars 2019 pour une durée d'environ 6 mois. L'appel d'offres devrait sortir au plus tard courant du mois d'octobre.

13.2. Projet de guide touristique « Voie de la 2^{ème} DB »

M. le Maire donne lecture aux membres du Conseil du courrier reçu de la Fondation Maréchal Leclerc de HauteClocque qui demande à la Commune un soutien financier pour l'édition d'un guide touristique de la « Voie de la 2^{ème} DB ». Après discussions, les membres décident, à l'unanimité, de ne pas allouer de subvention pour ce projet. En effet, la Commune a déjà participé à la mise en place d'une borne et de panneaux descriptifs.

13.3. Banque alimentaire du Bas-Rhin

La Commune participera, comme chaque année, à la collecte nationale organisée par la Banque Alimentaire du Bas-Rhin **les 30 novembre et 1^{er} décembre 2018. Une permanence sera organisée le samedi 1^{er} décembre de 10 h 00 à 12 h 00 en mairie.** Les enfants scolarisés seront sensibilisés par le biais du personnel enseignant. Un article sera publié dans le prochain bulletin municipal pour sensibiliser les habitants de Stotzheim à participer à cette collecte nationale. Mme Joanne ALBRECHT et M. Norbert RIESTER se chargent d'organiser la permanence de cette collecte.

13.4. Cérémonie du 11 novembre

Lors de la dernière séance, M. le Maire informait les membres que la date du 11 novembre étant un dimanche, la fête St Martin, fête patronale à Barr aura lieu le même jour. Il proposait par conséquent de modifier la cérémonie du 11 novembre au samedi 10 novembre, au soir. M. le Maire informe avoir eu la demande de la Fabrique de l'Église d'organiser la cérémonie le samedi 10 novembre au matin pour que les enfants puissent participer en journée. Les membres, après discussions, décident que la cérémonie sera organisée en fin d'après-midi, après la messe de 17 h 00 et proposent de donner aux enfants des lampions. Une Commission aura lieu pour organiser la cérémonie.

M. le Maire informe les membres de la demande de Mme PHILIPP d'effectuer une exposition pour commémorer le Centenaire de l'Armistice. L'exposition pourrait être mise en place dans la salle d'honneur de la mairie avant le vin d'honneur qui sera offert par la Commune le 10 novembre après la messe. La Commission Communication se charge de prendre contact avec Mme PHILIPP pour l'organisation. Le matériel nécessaire pourra alors être réservé auprès de la banque de matériel de la Communauté des Communes du Pays de Barr.

M. le Maire informe également les membres que pour commémorer le Centenaire de l'Armistice, toutes les cloches de France sonneront le 11 novembre à 11 h 00 pendant 11 minutes. Un article paraîtra dans le bulletin municipal à ce sujet.

-
- M. le Maire informe les membres qu'un courriel a été transmis à Mme Céline MASTRONARDI comme convenu lors du dernier conseil municipal. A ce jour, la Commune n'a réceptionné aucune réponse. M. Philippe SCHMITT prend la parole et informe les membres qu'il a reçu les dossiers des commissions communales qu'elle avait en charge. M. le Maire rappelle que les entretiens professionnels de l'année écoulée sont à réaliser et à saisir au plus tard au 1^{er} trimestre de l'année. Mme MASTRONARDI ne souhaite cependant pas communiquer les entretiens professionnels qu'elle a réalisés et souhaite pouvoir les saisir elle-même. M. le Maire informe que son accès au logiciel a été supprimé. Le nécessaire sera fait pour lui permettre à nouveau l'accès jusqu'à fin octobre 2018 pour qu'elle puisse saisir les entretiens. M. SCHMITT informe également que Mme MASTRONARDI l'a informé ne plus être en possession des cahiers de la fête de Noël et du fleurissement. Une recherche sera faite dans les locaux de la mairie.

- M. Didier METZ, membre du Conseil, fait part que la Commune devra également se rapprocher de l'Association Fleurs de Stotzheim ainsi que l'ACMECS suite aux démissions des adjoints et à la nomination du nouvel adjoint. Il conviendra d'informer l'Association Fleurs que M. RIESTER sera représentant de la Commune à l'Association. Pour l'ACMECS, il faudrait prendre contact avec la Présidente suite aux mouvements des élus.
- M. le Maire présente les résultats du concours de fleurissement 2018 du Pays de Barr :
 - . M. et Mme Jean-Marie WALTER ont reçu le prix d'Honneur dans la catégorie « Maisons avec possibilité limitée de fleurissement »,
 - . M. et Mme Justin SCHULTZ ont reçu le 3^{ème} prix dans la catégorie « Maisons avec possibilité limitée de fleurissement »,

La remise des prix aura lieu le 15 novembre 2018 à Itterswiller. M. Norbert RIESTER représentera la Commune lors de la remise des prix. Un article paraîtra à ce sujet dans le prochain bulletin municipal.

- M. le Maire informe les membres du Conseil du passage de l'entreprise DENIS pour la réparation de la vis de la chaufferie. Cependant, l'entreprise ne peut pas effectuer un devis pour ce type de matériel. Après discussions, il est décidé de retenir le devis proposé par BIOENERGY pour un montant HT de 7 610,00 €, les travaux de remplacement de la vis étant nécessaires. Le conseil donne son accord et autorise le Maire à signer le devis.
- M. le Maire informe les membres de l'avancée des travaux de la piste cyclable.
- M. le Maire informe les membres que les travaux du pont en forêt débuteront le 9 octobre prochain. Un article est paru à ce sujet dans le bulletin municipal et la publication. L'information a également été mise sur le site Internet de la Commune.
- M. le Maire informe les membres que l'entreprise STUDLER a commencé les travaux de coupe, suite à la validation lors du dernier conseil municipal.
- M. le Maire informe les membres de l'intervention d'ECS RESADIA à la bibliothèque suite au problème d'Internet. Le matériel n'était plus disponible chez leur fournisseur habituel ce qui a généré un retard dans l'intervention programmée. Le matériel a été réceptionné jeudi dernier et l'entreprise de maintenance est intervenue ce lundi après-midi pour installer le nouveau matériel et résoudre le problème de connexion.
- M. le Maire informe les membres que les deux lampadaires endommagés au courant du 1^{er} semestre seront remplacés début novembre. Il informe également les membres du rendez-vous avec l'expert le 5 novembre prochain suite à l'accident endommageant un lampadaire route Romaine, vers Zellwiller.
- M. le Maire informe les membres du problème de fenêtres du logement communal sis 34 Haut-Village. Il propose aux membres d'établir un devis auprès d'un menuisier pour le remplacement de la fenêtre.
- Mme Carine GOERINGER, membre du Conseil, demande s'il est possible d'effectuer une vérification concernant la cantine / garderie et notamment pour vérifier la présence de 4 animateurs comme voté lors de la séance du 28 mai 2018.
- Mme Carine GOERINGER, membre du Conseil, relance concernant l'état actuel de l'abribus et demande que la repeinte soit mise rapidement dans le programme des travaux des agents communaux. M. le Maire informe qu'il s'occupe de faire le nécessaire, tout comme les travaux de peinture du WC public.
- Mmes Carine GOERINGER, Dominique LEHMANN, Valérie HIRTZ et Joanne ALBRECHT, membres du Conseil, informent que des jeunes seraient à l'origine de plusieurs dégradations dans le village. Il y a eu notamment un vol de vélo et dégradation dudit vélo. De plus, les jeunes auteurs des faits auraient utilisé le vélo dans la cour d'école après les horaires. Mme GOERINGER souligne l'importance de fermer le portail lorsque les enseignantes quittent les locaux. M. le Maire informe qu'il se charge de faire remonter l'information pour que le portail soit dorénavant fermé hors horaires scolaires.

- M. le Maire informe les membres qu'il a contacté la DIRECCT concernant le problème de l'activité de M. JOLIVALT. L'administration fiscale a également été informée de cette activité illégale sur voie publique.
- M. le Maire informe les membres de la vérification de l'éclairage du terrain de football. Cette vérification a lieu en soirée. La vérification sera effectuée le 17 octobre prochain à 20h30 et M. le Maire a déjà prévenu le Président de l'Étoile Sportive de Stotzheim de cette vérification.
- Mme Dominique LEHMANN, membre du Conseil, demande si la Commune a eu retour de la demande de remboursement des dépenses de la mise en place de la cantine / garderie. A ce jour, la Commune n'a pas eu de retour mais va relancer la Communauté des Communes du Pays de Barr à ce sujet.
- M. Joseph EHRHART, membre du Conseil, informe les membres du problème de stationnement rue du Haut-Village. En effet, le propriétaire du 32 Haut-Village a plusieurs garages pour ses locataires, qui ne sont pas utilisés. Les voitures sont garées de part et d'autre de la route ce qui gêne le passage. M. le Maire informe qu'il va interpeler le propriétaire à ce sujet.
- M. Philippe SCHMITT, membre du Conseil, informe les membres de l'information circulant dans le village que la fibre à Stotzheim ne serait installée qu'au début 2019. M. le Maire se charge de prendre contact avec ROSACE, la Commune s'étant engagée à ce que la fibre soit installée encore en 2018 et fera le nécessaire pour connaître les intentions à ce sujet pour que les engagements pris soient respectés pour la Commune.
- M. Didier METZ, membre du Conseil, fait le compte rendu financier de Clair de Nuit. La présentation aux associations sera faite lors de la réunion du 29 octobre prochain. Le Conseil municipal décide, après propositions, de fixer une part fixe et une part variable en fonction de la présence des membres d'associations. Un courrier de remerciements sera transmis à chaque association participante ainsi qu'à M. SCHULTZ Adrien pour la mise à disposition de son champ.
- Les prochaines commissions sont fixées comme suit :
 - Vie Locale : mardi 23 octobre à 20h00
 - Communication : en attente des dates disponibles de Mme PHILIPP
 - Jeunesse : jeudi 25 octobre à 19h30
 - Vie Locale avec les associations : lundi 29 octobre à 20h00
- M. Norbert RIESTER, Adjoint, interpelle les membres concernant la fête de Noël notamment pour le prix à prévoir pour le repas. Ce point sera rediscuté lors de la Commission Vie Locale.
- Le prochain conseil municipal aura lieu le lundi 5 novembre 2018.

La séance est levée à 23 h 06

***Délibération certifiée exécutoire compte tenu
de sa télétransmission le 15 octobre 2018
Extrait certifié conforme,
Le Maire.***